



Conseil communal

Rapport

de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal 45/2018 relatif à un projet d'Addendum au règlement communal de protection des arbres relatif à la protection du Grand Capricorne (*cerambyx cerdo*) et du Lucane Cerf-volant (*lucanus cervus*).

Membres

Anna BEUTLER	PLR
Pierre-Alain BRINGOLF	GdG
David MAYER	GdG
Anna PALLOTTA LADISA	UDC
Rupert SCHILDBÖCK	PS-Les Verts-POP ; 1er membre et rapporteur

Représentants de la municipalité et de l'administration communale

Michael ROHRER	Conseiller municipal en charge du dicastère « Infrastructures et environnement »
Ranfiss TRUJILLO	Chef de service en charge de l'élaboration de la stratégie et de la gestion au quotidien de l'unité « Infrastructures et environnement » de la Ville de Gland

Séance

La Commission s'est réunie le mercredi 4 juillet 2018 à 19 heures, devant le bâtiment communal de Montoly à Gland, en présence de Messieurs Michael Rohrer, conseiller municipal, et Ranfiss Tujillo, chef de service.

Bases légales et autres références

- Ville de Gland : préavis municipal 45/2018 relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres
http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Conseil_communal/2016-2021/preavis/preavis_45_addendum%20r%C3%A8glement%20communal%20sur%20la%20protection%20des%20arbres.PDF
- Ville de Gland : Règlement communal sur la protection des arbres du 16 avril 2007
http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Reglements/Reglement_sur_la_protection_des_arbres.pdf
- Confédération : RS 0.455 : Convention [du Conseil d'Europe] relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe du 19 septembre 1979 (Convention de Berne de 1979)
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790241/201803080000/0.455.pdf>
- Confédération : RS 451 : Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19660144/201701010000/451.pdf>
- Confédération : RS 451.1 : Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN)
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910005/201706010000/451.1.pdf>
- État de Vaud : RSV 450.11 : LOI sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS)
http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.pdf%3FdocId%3D5094%26Pviqueur%3D%26Padoption%3D%26Pcurrent_ve rsion%3D12%26PetatDoc%3Dviqueur%26Pversion%3D%26docType%3Dloi%26page_format%3DA4_3%26isRSV%3Dtrue%26isSJL%3Dtrue%26outformat%3Dpdf%26isModifiante%3Dfalse
- État de Vaud : RSV 450.11.1 : REGLEMENT d'application de la loi [du canton de Vaud] du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RLPNMS)
<http://www.rsv.vd.ch/dire->

[cocoon/rsv_site/doc.fo.pdf?docId=5640&docType=REGLEMENT&Pcurrent_version=3&PetatDoc=vigueur&page_format=A4_3&isRSV=true&isSjL=true&outformat=pdf&isModifiante=false&with_link=false](http://cocoon.rsv_site/doc.fo.pdf?docId=5640&docType=REGLEMENT&Pcurrent_version=3&PetatDoc=vigueur&page_format=A4_3&isRSV=true&isSjL=true&outformat=pdf&isModifiante=false&with_link=false)

- État de Vaud, Service des forêts, de la faune et la nature : Espèces prioritaires en forêt
<https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/la-foret-vaudoise/biodiversite/especes-prioritaires/>
- État de Vaud, Service des forêts, de la faune et la nature : Fichier d'action 12 « Lucane Cerf-Volant »
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/forets/fichiers_pdf/fiches_action/F12_Fiche_d_action_lucane_cerf-volant.pdf
- État de Vaud, Service des forêts, de la faune et la nature : Fichier d'action 15 « Grand capricorne »
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/forets/fichiers_pdf/fiches_action/Fiche_15v2_GRAND_CAPRICORNE_VERSION_2015_A.Maibach_S%C3%A0rl-BEB_3-12-2015.pdf
- Grand Genève – Agglomération Franco-Valdo-Genevois : Contrat corridors Lac-Pied du Jura, Cahier 13-65 : mesures 16 et 16bis
http://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/cahiers-thematiques/agriculture-paysage/cahier-13-65_contrat-corridors_lac-pied-jura_avril2016.pdf
- Grand Genève – Agglomération Franco-Valdo-Genevois : Contrat corridors Lac-Pied du Jura, Informations aux partenaires, mars 2017
http://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/trame_lac_pied_du_jura_mars2017.pdf
- Article de presse paru dans l'édition du 23 mai 2018 du journal La Côte
<https://www.lacote.ch/articles/regions/district-de-nyon/le-canton-de-vaud-vole-au-secours-de-deux-insectes-menaces-757612>
- Article de presse paru dans l'édition du 27 juin 2016 du journal 24heures
<https://www.24heures.ch/vaud-regions/la-cote/Qui-a-vu-ce-gros-coleoptere-devrait-le-signaler/story/21221825>

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 4 juillet 2018 en présence de Messieurs Michael Rohrer, municipal, et Ranfiss Trujillo, chef de service, afin d'étudier le préavis municipal 45/2018 relatif à un projet d'Addendum au règlement communal de protection des arbres relatif à la protection du Grand Capricorne (*cerambyx cerdo*) et du Lucane Cerf-volant (*lucanus cervus*). Nous remercions Messieurs Rohrer et Trujillo pour leur disponibilité et leurs explications.

L'addendum, dont il est question dans ce préavis, est l'une de dispositions recommandées dans le cadre du Contrat Corridors Lac-Pied du Jura. Ce dernier est un outil de mise en œuvre et de financement des mesures en faveur de la biodiversité, né d'un partenariat entre la Direction générale de l'environnement (DGE) de l'État de Vaud, du Conseil régional du district de Nyon et des 33 communes du district de Nyon, dont Gland.

Parmi les 27 mesures adoptées par les partenaires de ce Contrat Corridors, les mesures 16 et 16bis concernent des actions en faveur du Grand capricorne (*cerambyx cerdo*) et du Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*). Entre autres, ces mesures ont comme objectif « d'inscrire dans le règlement communal de protection des arbres [...] la nécessité de protéger les arbres, souches et les boises (soumis ou non au régime forestier) jouant un intérêt écologique particulier pour les xylophages, saproxylophages, et notamment le Grand capricorne et le Lucane Cerf-volant ».

Les deux espèces que visent ces deux mesures sont des coléoptères assez rares aussi bien à l'échelle européenne qu'en Suisse où ils présentent encore actuellement un déclin des effectifs. Raison pour laquelle ils sont inscrits au niveau fédéral aux Annexes II (Grand capricorne) et III (Lucane cerf-volant) de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (dit : Convention de Berne de 1979 ; RS 0.455) et à l'Annexe 3 de l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN ; RS 451.1).

L'addendum proposé a pour but de compléter notre actuel Règlement communal sur la protection des arbres, en intégrant des mesures de protection des arbres-biotopes, habitat naturel du Grand capricorne et du Lucane Cerf-volant, mais également bénéfique à bien d'autres espèces.

Conclusion de la Commission

A l'unanimité, votre commission chargée d'étudier le préavis municipal 45/2018 relatif à un projet d'Addendum au règlement communal de protection des arbres relatif à la protection du Grand Capricorne (*cerambyx cerdo*) et du Lucane Cerf-volant (*lucanus cervus*) vous présente sa conclusion suivante :

- *Se rappelant* des provisions légales pertinentes, notamment celles de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ainsi que des mesures 16 et 16Bis du Contrat corridors Lac-Pied du Jura, qui entre autre ont comme objectif « d'inscrire dans le règlement communal de protection des arbres [...] la nécessité de protéger les arbres, souches et les boises (soumis ou non au régime forestier) jouant un intérêt écologique particulier pour les xylophages, saproxylophages, et notamment le Grand capricorne et le Lucane Cerf-volant » ;
- *Notant* que la Municipalité de la ville de Gland a approuvé dans sa séance du 4 juin 2018 le projet d'addendum au Règlement communal sur la protection des arbres ;
- *Notant également* que la mise à l'enquête publique par la Municipalité de la ville de Gland du 13 mars au 11 avril 2018 du projet d'addendum au Règlement communal sur la protection des arbres du 16 avril 2007 n'avait suscité aucune observation ou opposition ;
- *Ayant reçu* des explications supplémentaires de la part de la Municipalité et de l'administration de la ville de Gland lors de la séance du 4 juillet 2018 de la présente Commission technique chargée à étudier le préavis municipale 45/2018 ;
- *Et étant convaincue* que l'adoption par le Conseil communal de l'addendum proposé par le préavis municipal 45/2018 présente une opportunité de pérenniser le capital biologique de la région et de conserver la biodiversité de notre ville par la protection des deux espèces menacées de la famille de coléoptères ;

La Commission technique chargée à étudier le préavis municipal 45/2018 relatif à un projet d'Addendum au règlement communal de protection des arbres relatif à la protection du Grand Capricorne (*cerambyx cerdo*) et du Lucane Cerf-volant (*lucanus cervus*)

- *Recommande* que le Conseil communal de la ville de Gland adopte l'addendum au Règlement communal sur la protection des arbres relatif à la protection du Grand Capricorne (*cerambyx cerdo*) et du Lucane Cerf-volant (*lucanus cervus*) tel que présenté dans le préavis municipal 45/2018 ;
- *et demande* à la Municipalité de la ville de Gland de soumettre le Règlement communal de la ville de Gland sur la protection des arbres, ainsi complété par le Conseil communal lors de sa séance du 30 août 2018, au Département du territoire et de l'environnement du Canton de Vaud pour approbation.

Signatures des membres de la Commission

Anna BEUTLER	
Pierre-Alain BRINGOLF	
David MAYER	
Anna PALLOTTA LADISA	
Rupert SCHILDBÖCK 1 ^{er} membre et rapporteur	

Gland, le 4 août 2018